

BUREAU

Séance du 25 juillet 2024

Délibération BU_20240725_09

Convention pluriannuelle de partenariat 2022-2025 entre le SDIS et le Département, avenant n°2 fixant le montant de la subvention exceptionnelle d'investissement

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS, ci-annexé ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant n°2, ci-annexé, à la convention pluriannuelle de partenariat au titre de la période 2022-2025, passée entre le Département et le SDIS est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET